

Jeudi 6 Février 2025,



Communiqué de Presse

Pour diffusion Libre et immédiate

Justice pour Riya : Une protectrice des animaux poursuivie pour avoir sauvé une chienne en danger

Le 31 mars 2025 à 13h30, Diane Gouhier, présidente de l'association Cœur sur Pattes 42, comparaitra devant le tribunal de Saint-Étienne pour "vol de chien". Son crime ? Avoir sauvé une chienne en détresse extrême, abandonnée dans une poubelle, et lui avoir prodigué des soins vitaux. Pendant ce temps, l'éleveur illégal et ancien propriétaire de l'animal n'a jamais été inquiété par la justice. Une aberration qui pose de sérieuses questions sur l'application des lois de protection animale en France.

Une affaire choquante qui interroge la justice

Le 9 avril 2023, en pleine journée de Pâques, Diane Gouhier reçoit un signalement alarmant : une chienne, Riya, est retrouvée mourante dans une poubelle. Déshydratée, anémiée, avec de graves lésions internes, elle est immédiatement transportée chez un vétérinaire qui constate l'ampleur des sévices subis. Pourtant, lorsque la puce électronique de l'animal révèle l'identité de son propriétaire, celui-ci ne répond pas aux sollicitations.

Face à l'urgence, Diane décide de prendre en charge Riya sous la protection de son association. Mais au lieu de voir l'ancien propriétaire poursuivi pour maltraitance, c'est elle qui est arrêtée, placée en garde à vue, et poursuivie pour vol. Cette situation révoltante met en lumière trois enjeux majeurs :

- **Une justice qui protège les bourreaux plutôt que les victimes**
- **L'inaction face à la maltraitance animale en France**
- **La criminalisation des protecteurs des animaux**

Un procès décisif : que dira la justice ?

Le procès du 31 mars 2025 sera crucial. Si Diane Gouhier est condamnée, cela enverra un signal alarmant à toutes les associations de protection animale : aider un animal en danger pourrait devenir un délit.

Diane Gouhier déclare **“Je n’ai plus trop d’espoir ... Cette affaire est tellement louche, tout devait être de mon côté depuis le départ ayant déposé plainte et demandé la réquisition immédiatement. Même les policiers ne comprennent pas.”**

Son avocate, Maître Corinne Béal-Cizeron, a dénoncé cette situation absurde dans *Le Progrès* : « Cette histoire est hallucinante car le vol ne tient pas ! Il n’y a pas de soustraction frauduleuse du bien de quelqu’un. Elle n’aurait pas dû être placée en garde à vue. Une audition libre aurait dû avoir lieu. »

Mobilisation générale : signez la pétition !

Argos 42, au côté de Coeur sur pattes, dénonce cette situation intolérable dans une pétition sur la plateforme MesOpinions. Nous demandons :

- La reconnaissance officielle de la maltraitance animale subie par Riya et la condamnation de son ancien propriétaire à la peine maximale de trois ans de prison et 45 000 € d’amende, conformément à l'article 521-1 du Code pénal.
- La réquisition de Riya pour qu'elle ne soit pas rendue à ses bourreaux et qu'elle devienne au nom de l'association cœur sur pattes officiellement.
- L'annulation des poursuites contre Diane Gouhier, qui n'a fait qu'agir dans l'intérêt de l'animal et en respect des valeurs fondamentales de protection animale.
- Un débat sur l'application des lois de protection animale pour garantir que de telles situations ne se reproduisent pas.

Nous appelons les médias et le grand public à se mobiliser en signant la pétition et en relayant cette affaire.

👉 Signez la pétition ici : [Pétition: Justice pour Riya, victime de maltraitance, et soutien à Diane Gouhier](#)

Contacts presse : presse@association-argos42.com

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.

À propos d’ARGOS 42

ARGOS 42 est une association engagée dans la défense et la protection des animaux. Fondée en 2023, elle lutte contre la maltraitance animale, sensibilise le public et œuvre pour une prise en compte politique plus équitable envers les animaux et ceux qui les protègent.

